



CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME Projet de procès-verbal 30 juin 2023

Etaient présent.es ou représenté.es

Directeur de l'école doctorale :

Antoine PÉCOUD

Directrice adjointe de l'école doctorale :

Yanita ANDONOVA, Chargée de mission formations doctorales

Représentant.es des unités de recherche :

Pierre-André BUVET, Directeur de TTN - absent

Philippe BOUQUILLION, Directeur du LabSIC représenté par Yanita ANDONOVA

Marine THEY, Directrice IDPS représentée par Bernard HAFTEL

Rémi GAGNAYRE, Directeur du LEPS représenté par Murielle Gaude-Ferragu

Carole BAEZA Directrice d'EXPERICE représentée par Antoine Pécoud

Karima GUENFOUD, Directrice l'IRIS

Bernard HAFTEL, Directeur de l'IRDA

Florian HOUSSIER, Directeur de l'UTRPP représenté par Karima Guenfoud

Mehrdad VAHABI, Directeur du CEPN - absent

Françoise PALLEAU-PAPIN, Directrice de PLEIADE représentée par Murielle Gaude-Ferragu

Personnels BIATSS:

Séverine GIROD, responsable du pôle études doctorales Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'école doctorale

Représentant.es des doctorant.es :

Laura ALLES, Titulaire

Personnalités extérieures :

Guillaume BENNE, Anthropocène - absent

Thomas JOUANLANNE, Plaine Commune représenté par Antoine Pécoud

Guillemette DE LARQUIER, Université de Lille, absent

Françoise SULLET-NYLANDER, Université de Stockholm, représentée par Karima Guenfoud

Invité.es permanent.es :

Sandrine CARON, Coordinatrice des formations doctorales Alexandra LÉPINE, Directrice adjointe de la recherche Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la commission recherche Murielle GAUDE-FARRAGU, membre du bureau









Ordre du jour

- 1. Informations générales,
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 14 avril 2023,
- 3. Attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2023 (vote),
- 4. Organisation éventuelle d'une seconde session pour la campagne des contrats doctoraux,
- 5. Discussion préliminaire sur le nombre de représentants des laboratoires aux contrats doctoraux.
- 6. Propositions de formations doctorales émanant des laboratoires et catalogue de formations,
- 7. Date limite inscription et réinscription,
- 8. Calendrier des bourses de mobilité internationale.
- 9. Financements des doctorants et état du budget de l'ED,
- 10. Possibilité de financement de thèse par les Bourses Eiffel
- 11. Financement des écoles d'été
- 12. Questions diverses

Antoine Pécoud ouvre la séance à 9h15

Il informe le conseil que le premier point est fusionné avec le point douze.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 14 avril 2023.

Antoine Pécoud soumet au conseil le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

Vote: 14 voix pour

Le procès-verbal du conseil du 14 avril 2023 est approuvé.

3. Attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2023 (vote).

Antoine Pécoud indique que le jury pour les auditions a eu lieu le 29 juin 2023. 14 candidatures ont été reçues pour cette campagne. 3 candidatures ont été rejetée et 11 lauréats ont été retenus en liste principale. Il précise également qu'il reste 4 contrats doctoraux à attribuer pour 2023.

Laura Alles demande s'il y a une liste complémentaire.

Antoine répond que non.

Karima Guenfoud précise que les candidats qui non pas été retenus n'ont pas fait l'objet de grande discussions ou hésitations quant à l'obtention d'un contrat.

Antoine Pécoud fait savoir que les dossiers non retenus présentaient des faiblesses.

Il soumet au vote l'attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2023.

Vote: 14 voix pour

La liste principale d'attribution des 11 contrats doctoraux pour la campagne 2023 est approuvée à l'unanimité.

Laura Alles demande si des remontées de certains candidats sont apparues suite au changement de dates d'auditions, à propos de la logistique et de frais de transports engagés.



f in 🗸 🔞







Karima Guenfoud demande si cela peut être vérifié, notamment pour le doctorant iranien. Même si les visios se sont déroulées correctement il est normal de vérifier ce point.

Pascale Molinier indique que de toute façon l'Ecole doctorale n'a pas les moyens de les rembourser.

4. Organisation éventuelle d'une seconde session pour la campagne des contrats doctoraux.

Antoine Pécoud fait savoir qu'une deuxième séance d'audition est prévue mardi 04 juillet 2023 à 13h30, et donc qu'un conseil extraordinaire de l'ED sera organisé le mercredi 12 juillet 2023 matin en visio.

Il rappelle que 4 contrats doctoraux sont à pourvoir et que 4 nouvelles candidatures et 3 candidatures non retenues peuvent être auditionnées, ce qui ferait 7 candidats au total.

Pascale Molinier propose de relire l'article 6 du règlement intérieur de l'ED Erasme :

« Article 6: Attribution des contrats doctoraux

Les candidates et candidats qui sollicitent un contrat doctoral doivent déposer leur dossier de candidature auprès de l'unité de recherche dans laquelle elles ou ils réaliseront leur thèse; il incombe aux unités de recherche de valider l'ensemble des dossiers conformes, via la plateforme électronique, et de transmettre la liste classée des candidatures soutenues avant la date fixée par la directrice ou le directeur de l'école doctorale auprès du secrétariat de l'école doctorale.

Le jury d'attribution des contrats doctoraux est composé d'un ou de deux représentants des unités de recherche selon leur importance liée aux nombres de thèses soutenues les quatre dernières années, ainsi que deux représentants des doctorantes ou doctorants choisis en leur sein par les élus au conseil de l'école doctorale. Un directeur ou une directrice de thèse présentant une candidate ou un candidat ne peut être membre du jury. Le jury est présidé par le directeur ou la directrice de l'école doctorale sous réserve qu'il ou elle ne présente pas de candidate ou de candidat. Dans ce cas le bureau désigne une présidente ou un président du jury parmi les professeurs et assimilés de l'école doctorale, qui ne présente pas de candidate ou de candidat.

Il se réunit une première fois pour étudier les dossiers et sélectionner les candidates ou candidats qu'il souhaite auditionner.

A la suite de l'audition de l'ensemble des candidates ou candidats, le jury dresse la liste des candidates ou candidats retenus pour les contrats doctoraux et s'il le souhaite propose une liste complémentaire. »

Pascale Molinier attire l'attention sur le premier point, la plateforme des doctorants. Elle signale qu'il faut appliquer le règlement.

Elle explique que sur la plateforme la validation du directeur de l'unité fait foi, et que sur cette plateforme on ne peut pas déposer les dossiers après le délai. Elle insiste sur l'importance du recours à la plateforme pour le dépôt des dossiers.

Pascale Molinier ajoute qu'une date d'émission doit figurer sur l'appel d'offre émis par l'ED.









Pascale Molinier souligne aussi des problèmes dans la conformité du jury : les mêmes membres du jury doivent être présents au premier et au second jury pour que celui-ci soit conforme.

Bernard Haftel ne comprend pas comment la veille au soir seulement le problème est soulevé. Il demande pourquoi le règlement ne peut pas simplement être changé.

Pascale Molinier fait savoir que cela permet d'avoir une continuité sur les jurys, elle informe qu'avant le jury était amené à éliminer des dossiers lors de ce premier jury. Elle propose que les dates de ce jury soient déjà programmées et communiquées le plus tôt possible pour que lors du conseil de décembre le nom des membres du jury des contrats doctoraux soit déjà connu.

Laura Alles fait un rappel sur le but du premier jury. Celui-ci est censé avoir des dossiers recevables et faire une présélection.

Yanita Andonova indique que pour se protéger des règles strictes sont nécessaires pour éviter de perdre des contrats.

Bernard Haftel déclare qu'un risque peut être rencontré : ne pas trouver un représentant pour le labo.

Karima Guenfoud informe qu'avec des règles souples comme c'est le cas en 2023, certaines personnes se retrouvent avec 4 dates dans leur agenda, ce qui est beaucoup.

Bernard Haftel fait savoir que si la règle est supprimée il n'y a pas de risque d'annulation.

Pascale Molinier propose de faire un point au prochain conseil.

Antoine Pécoud explique que le règlement ne pourra pas être changé pour l'an prochain.

Pascale Molinier indique que les laboratoires veulent des contrats sans aucune des contraintes. Elle fait aussi savoir que le président est choqué que des maitres de conférence non HDR siègent au jury.

Bernard Haftel précise alors que si les représentants des doctorants, moins compétents qu'un maitre de conférence non HDR, siègent au jury, les MCF peuvent eux aussi siéger.

Pascale Molinier précise qu'il en est également de la responsabilité de chaque laboratoire pour la nomination des membres du jury. Elle suggère qu'une discussion soit organisée pour les MCF non HDR.

Antoine Pécoud propose que la première réunion du jury se passe en visio, moins contraignant pour les membres du jury.

5. Discussion préliminaire sur le nombre de représentants des laboratoires aux contrats doctoraux.

Antoine Pécoud explique que le jury compte un ou deux membres de chaque labo, mais que les calculs n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années. Il convient de faire le point sur le nombre de thèses soutenues durant les 4 dernières année, pour rediscuter de la règle et faire une mise à jour du nombre de représentant des laboratoires pour le jury des contrats doctoraux.

Murielle Gaude-Ferragu revient sur les notes des masters.









Antoine Pécoud explique que si les notes existent il faut les transmettre, si elles ne sont pas disponibles il faut attendre. Il suggère une certaine souplesse et rappelle que l'ED demande les notes du M1 et si possible les notes du M2. Il insiste sur la difficile uniformisation des dossiers de tous les candidats : certains pays n'ont pas de note pour le M1, d'autres ont leur note en septembre et cela pose problème pour le jury. Mais il n'y a pas de solution évidente.

Laura Alles demande s'il est possible pour le jury des contrats doctoraux de procéder à une double évaluation, comme pour les dossiers des maitres de conférences (MCF).

Bernard Haftel signale qu'il est compliqué de comparer des dossiers que l'on connaît avec des dossiers que l'on ne connaît pas.

6. Propositions de formations doctorales émanant des laboratoires et catalogue de formations.

Antoine Pécoud constate qu'aucune formation nouvelle émanant des laboratoires n'a été proposée. Il propose de repartir l'an prochain sur les 3 formations inter-labo (36h en tout) validées l'an dernier. Il estime qu'il faut se donner 2-3 ans pour voir si ce nouveau type de formation fonctionne.

Yanita Andonova informe que la formation 'industries culturelles et numériques' des laboratoires Labsic-CEPN avance très bien sur les dates et est validé par le Labex et les laboratoires. Elle remercie Betty et Séverine pour leur efficacité.

Antoine Pécoud rappelle que les doctorants peuvent aussi mettent sur pied des formations et que cela permet par ailleurs une rémunération pour des tâches souvent non-payées.

7. Date limite inscription et réinscription.

Antoine Pécoud rappelle que pour l'année 2023-2024 les dates d'inscriptions sont :

- Pour les primo-inscriptions :
 - o Pour l'ouverture des dossiers jusqu'au 1 décembre 2023 à 12h
 - o Pour l'inscription auprès de la scolarité le 15 décembre 2023 à 12H
- Pour les réinscriptions :
 - o Auprès de la scolarité le au 15 novembre 2023 à 12h.

8. Calendrier des bourses de mobilité internationale.

Antoine Pécoud signale que l'appel a bien marché, 9 candidats ont soumis leurs dossiers à cette bourse, tous ont été retenus. Cela a pesé sur le budget, mais dans le but de mettre en avant les mobilités comme activité structurante.

La somme consacrée à la mobilité pour l'année 2023 est de 22500€.

Antoine Pécoud constate que la décision finale est prise trop tardivement. Il informe que cette année l'appel sera circulé vers octobre/novembre avant le conseil de décembre, pour anticiper toute la procédure (Vote à la CR et au CA).









Les financements que l'ED accorde pour ces bourses sont versés directement aux doctorants et c'est à eux de gérer leur mission. Cette année, en raison d'un énorme problème dans les délais de remboursement, beaucoup de doctorants sont partis en mobilité en mai/juin et ont reçu leur bourse à leur retour de mobilité – ce qui a créé des situations difficiles financièrement.

Murielle Gaude-Ferragu demande si les doctorants peuvent avoir de l'argent des laboratoires pour leur mobilité même s'ils ont obtenu cette bourse. Antoine Pécoud répond que c'est possible, mais que cela n'a pas été le cas jusqu'à présent.

9. Financements des doctorants et état du budget de l'ED.

Antoine Pécoud présente la situation critique du budget d'Erasme. Le budget 2023 a principalement servi aux financements des mobilités internationales et des missions des doctorants. Contrairement à l'année 2022, durant laquelle peu de demandes avaient été déposées, l'année 2023 a vu un grand nombre de demandes. De plus, des évènements supplémentaires sont organisés (exemple : Ma thèse en 180s), ce qui augmente les dépenses.

10. Possibilité de financement de thèse par les Bourses Eiffel

Yann Charles, chargé de mission ASIE (DRI), a accepté de venir présenter les bourses Eiffel pour doctorants.

Yann Charles explique que ces bourses servent à financer des mobilités diplômantes ou doctorales (1500€/mois, billet, logement). Elles soutiennent le 'soft power' de la France en formant les futures élites des pays concernés. Les doctorants doivent être âgé de 30 ans au plus lors de la campagne. La bourse Eiffel pour le doctorat est attribuée pour une durée de 18 mois maximum en France pour une inscription en lère année de thèse. Ce programme est réservé aux candidats de nationalité étrangère. Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles Les étudiants en cours d'études à l'étranger sont prioritaires sur ceux qui résident déjà en France. Très peu de dossiers ont été déposés pour le doctorat, ce qui est regrettable et appelle donc une meilleure diffusion de l'information.

Les discipline qui peuvent prétendre à cette bourse sont :

- Sciences et techniques :
 - o Biologie et santé
 - o Transition écologique
 - o Mathématiques et numérique
 - o Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie
- Sciences humaines et sociales :
 - o Histoire, langue et civilisation françaises
 - o Droit et Science politique
 - o Économie Gestion

Yann Charles fait également un résumé des dossiers soumis par l'USPN. Il explique également la composition de la note et la constitution d'un dossier. Les dossiers doivent être déposés en début de M2 et sont examinés par la DRI avant soumission dans le but d'obtenir un meilleur taux de réussite.



f in v B







11. Financement des écoles d'été.

Antoine Pécoud informe que des demandes de financement spécifique sur les écoles d'été doit être discuté. Il demande aux membres du conseil leurs avis quant à la pertinence de ce type de financement.

Bernard Haftel, qui est à l'origine de la mise à l'agenda de ce point, indique que l'Académie de droit international de la Haye organise des écoles d'été qui constituent un passage presque obligé. Il estime que cela rentre tout à fait dans le cadre de la dimension recherche.

La question qui se pose est de savoir si cela correspond davantage à des missions de type colloque, ou à de la mobilité internationale. Yanita Andonova trouve qu'il serait normal de financer, d'autant plus si une partie partielle est pris en charge par le laboratoire.

Karima Guenfoud fait savoir qu'il est important de regarder ce qui est plus pertinent pour les doctorants des laboratoires différents.

Yanita Andonova propose de prévoir un plafond pour ces bourses.

Karima Guenfoud précise qu'elle ne voit pas non plus d'objection à aider d'avantage un petit laboratoire qui n'a pas forcement les ressources nécessaires pour suivre la demande du doctorant.

Alexandra Lépine propose une méthode utilisée au sein de l'école doctoral Galilée. Elle propose de mettre en place des enveloppes et de faire une répartition du budget en début d'année. Chaque enveloppe aura un montant budgétaire fixé en amont.

Yanita Andonova trouve qu'un budget prévisionnel est une excellente idée et à essayer.

Bernard Haftel fait savoir qu'il peut être possible que ces financements soient prévus le plus tôt possible et partir de l'idée ou c'est 50% tout en mettant un plafond.

Antoine Pécoud indique que 50% de la somme en question sera pris et qu'il faudra voir dans quel cadre se sera remboursé (probablement sur le budget 2024).

12. Questions diverses

Séverine Girod demande si les écoles d'été donnent droit à des crédits. Antoine Pécoud répond que oui

Antoine Pécoud fait également un rappel sur le calendrier des évènements de l'an prochain :

- Journée de rentrée des doctorants : 10 novembre 2023
- La journée transversale des sciences de l'ED Galilée : 3 Mai 2024
- La remise des diplômes : 24 Mai 2024
- Ma thèse en 180 secondes de l'ED Erasme : Mardi 11 juin 2024

Il restera donc à planifier les prochaines dates des conseils et des jurys pour les contrats doctoraux.

Antoine Pécoud lève la séance à 11h43.



